

L'affichage environnemental, levier pour la mise en œuvre de l'économie circulaire

Déclaration du groupe Associations et Mutualité

L'affichage environnemental des produits de consommation et services est au cœur de multiples enjeux de biodiversité et d'économie circulaire. Il participe à limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et à augmenter l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.

Pour les groupes des associations et de la mutualité deux axes nous semblent particulièrement importants : la pertinence et la robustesse des indicateurs et la qualité de l'information.

La pertinence et la robustesse des indicateurs. C'est par le bien fondé et la cohérence des éléments de mesure que l'affichage environnemental assurera son rôle de sensibilisation de l'impact environnemental des consommables et services. Bien fondé avec une méthodologie et des référentiels rigoureux. Base de l'affichage environnemental, l'analyse du cycle de vie doit pouvoir s'adapter aux évolutions des filières, adaptations réalisées en concertation avec les parties prenantes. La cohérence est un prérequis, cohérence avec les bases de données uniques en France et en Europe, et cohérence avec les différentes stratégies et plans de transition énergétique. Parce que la biodiversité offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien, sa préservation est centrale et précieuse. À ce titre, elle nécessite des indicateurs spécifiques comme le préconise l'avis.

2ème axe, la qualité de l'information. Tout dispositif aussi performant soit-il doit être accessible aux publics auquel il s'adresse. Les changements de modes de consommations pour des choix éco-responsables sont indispensables, croissants mais insuffisants. Tout changement nécessite de la conviction, nourrie par la connaissance, la compréhension et l'appropriation. Les consommateurs et consommatrices doivent disposer d'informations fiables, objectives et comparables. Or les informations environnementales sont nombreuses et de qualité variable. Il est difficile de s'y retrouver. En France et en Europe, selon plusieurs enquêtes par expérience de choix, les consommateurs et consommatrices demandent une information environnementale claire et synthétique. Ils estiment qu'elle est de nature à influencer sur leurs choix en faveur de l'environnement. Le système actuel est encore insuffisant. Ce plébiscite est un encouragement pour que les pouvoirs publics agissent

rapidement pour fournir un affichage unique, réglementaire, généralisé et contrôlé. Ces mesures concernent non seulement la production et la consommation mais également les achats publics, comme le préconise l'avis.

Paradoxalement, alors que les consommateurs et consommatrices sont les cibles de l'affichage, la phase d'expérimentation n'est pas connue du public. La valorisation des bilans des expérimentations déjà menées et à venir participeront à la qualité d'élaboration et d'information.

Un affichage environnemental obligatoire favoriserait la démocratisation des démarches de consommation responsable. Le Grenelle de l'environnement concluait que l'affichage de l'impact environnemental des produits devrait être progressivement développé d'ici fin 2010. Nous sommes en 2019...il est temps d'agir !

L'avis recommande 20 mesures pour un affichage environnemental pertinent, efficace afin qu'il puisse répondre aux enjeux de durabilité. Les groupes des associations et de la mutualité l'ont voté.